



VILLE  
DU PUY EN  
VELAY

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL\_2023\_0083-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 06 avril 2023**

**Délibération n° 45**

Date de la Convocation :  
vendredi 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
14/04/2023

**Étaient présents :**

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration :**

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Absent(e) :**

Monsieur François CHATAING

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie  
Affaire suivie par : Gilles ROUBIN

<b>Objet :</b>	Rue des Capucins : dissimulation des réseaux : basse tension, éclairage public et TELECOM : autorisation de confier au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La Ville a souhaité procéder à l'enfouissement des réseaux de la rue des Capucins (GR 65 tranche 1) et a décidé de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire qui a établi un avant-projet.

**1 Dissimulation du réseau basse tension :**

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **74 794,85 H.T.**

Délibération n°45 du jeudi 06 avril 2023

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut réaliser ces travaux dans le cadre du Programme « Article 8 du Cahier des Charges » et demander à la commune une participation de 47,6 % du montant hors taxes de la dépense, soit :

$$74\,794,85 \text{ €} \times 47,6 \% = 35\,602,35 \text{ €}.$$

### **2 Travaux d'éclairage public :**

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **36 764 H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 85 % du montant hors taxes de la dépense, soit :

$$36\,764 \text{ €} \times 85 \% = 31\,249,40 \text{ €}.$$

### **3 Enfouissement TELECOM :**

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation de ces dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est s'élève à **972,34 H.T.**

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$972,34 - (33 \text{ m} \times 8 \text{ €} \times 1,24) = 644,98 \text{ €}.$$

### **Récapitulatif des participations :**

Dissimulation du réseau basse tension	35 602,35 €
Travaux d'éclairage public	31 249,40 €
Enfouissement TELECOM	644,98 €
Montant total	67 496,73 €

Ces participations pourront être revues en fin de travaux pour être réajustées suivant les montants des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Capucins proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 67 496,73 € suivant le tableau ci-après :

Dissimulation du réseau basse tension	35 602,35 €
Travaux d'éclairage public	31 249,40 €
Enfouissement TELECOM	644,98 €
Montant total	67 496,73 €



- AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse Comptable du Puy-en-Velay. Cette participation sera décomptée définitif,

- INSCRIT à cet effet la somme de 67 496,73 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Roland LONJON**

Signé le 6 avril 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril  
2023